Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_12-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le six décembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD,

Absents excusés : Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Viviane LE BIHAN (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Patrick LE MERRER

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHE ET JOURS FERIES, CODE CM2512_12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 qui porte à 12 à partir de 2016, le nombre de dimanches pour lesquels le maire a la possibilité d'accorder une dérogation au repos dominical dans les commerces de détail selon certaines règles ;

Considérant que la liste des dimanches faisant l'objet d'une dérogation doit être établie avant le 31 décembre 2025 pour l'année 2026 ;

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de limiter l'autorisation d'ouverture des commerces de détail à deux dimanches de l'année 2026 (13 et 20 décembre) et 3 jours fériés pour l'année 2026 (8 mai, 14 mai et 15 août).

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 12 décembre 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Patrick LE MERRER, secrétaire de séance

Commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner (29410)